

ANNEXE DES SOCIÉTÉS (PÊCHE)

- Il faut une annexe distincte pour chaque société.
- Si la société n'est pas tenue de produire la Déclaration de renseignements d'une société, remplissez la SECTION I. Indiquez le nom de chaque associé de l'entreprise de pêche et la part de chacun dans le revenu net (perte nette) après les rajustements, selon la ligne appropriée du recto de cette formule.
- Dans la SECTION II, inscrivez votre part du montant (A) ou votre part du revenu net indiquée dans la copie 2 de la formule T5013 Supplémentaire; inscrivez également tous les frais supplémentaires qui se rapportent uniquement à votre part du revenu (ou de la perte).

Numéro d'assurance sociale	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>

SECTION I - DÉTAIL DE L'ATTRIBUTION DU REVENU (OU DE LA PERTE)

Nom au complet de chaque associé	Part du revenu net
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Montant total du revenu net (de la perte nette) de la société	(A) <input type="text"/>

SECTION II - AUTRES DÉPENSES DÉDUCTIBLES DE VOTRE PART DU REVENU NET (DE LA PERTE NETTE) DE LA SOCIÉTÉ

Votre part du montant (A) ou votre part du revenu net indiquée dans la copie 2 de la formule T5013 Supplémentaire

Moins : Autres dépenses engagées par vous et non comptées dans l'État des revenus et dépenses de pêche de la société (précisez la nature de la dépense pour chaque montant)

<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Total	<input type="text"/>

Revenu net (perte nette) avant la déduction des frais de bureau à domicile

Moins : Frais de bureau à domicile (le moindre des montants (Y) et (Z) ci-dessous)

Revenu net (perte nette). inscrivez ce montant à la page 1 de votre déclaration.

Additionnez : Frais de bureau à domicile

- reportés de 1989

- engagés en 1990

Total ► (Y)

Soustrayez : Revenu net avant la déduction des frais de bureau à domicile (en cas de perte nette, inscrivez zéro) (Z)

Frais de bureau à domicile qui peuvent être reportés à une année suivante (si le résultat est négatif, inscrivez zéro)*

* Pour une explication détaillée, voyez le chapitre 2 du *Guide d'impôt - Revenus de pêche de 1990*.